

Mes remerciements iront :

A la communauté de travail : pour son sens élevé du service public de la justice, son implication dans tous les projets hors-les-murs que nous avons menés, et l'esprit de camaraderie qui nous a porté pendant tout ce temps...

Ensemble, nous avons enregistré et instruit près de 9 000 requêtes sur la période de cinq ans et avons rendu 8 000 jugements et ordonnances, dont un certain nombre ont été mis en lumière par les médias, avec toujours le souci de la qualité de la justice rendue. De cela nous pouvons être fiers.

Une communication maîtrisée est un élément essentiel pour renforcer la notoriété d'un tribunal... Nous avons mieux et plus communiqué, notre site internet étant montré en exemple jusqu'à la cellule com' du CE. Que Simonia Camara en soit particulièrement remerciée...

Ce travail de notoriété, nous l'avons mené parce qu'un tribunal, ce n'est pas qu'un lieu de justice, mais un lieu qui donne à voir la justice, la justice qui est on le sait au cœur du contrat social.

Ce travail de notoriété, nous l'avons mené tous en commun et de cela nous pouvons être fiers. Je pense en particulier aux trois colloques que, petit tribunal d'OM, nous avons su mener à bien en coopération avec l'UG : droit des étrangers, droit et environnement en Guyane et le bilan de l'état d'urgence sanitaire. Je pense aussi à cette nuit du droit 2022 où a été mise à l'honneur la pensée critique du président Monnerville quant à la révision constitutionnelle de 1962. Et là en particulier, outre l'intervention de Rodolphe Alexandre, tu as magnifiquement parlé mon cher Dayann...

Ce travail de notoriété nous l'avons mené en ayant fait le constat d'un accès au droit entravé en Guyane, entravé pour toutes sortes de raisons, sociales, économiques, culturelles, linguistiques. Modestement mais avec conviction, nous avons dit et redit ce qu'est un tribunal administratif et à quoi il sert devant des publics variés rassemblés par des associations, nous avons tenu des audiences foraines à SLM, je me

suis exprimé devant le GCC et plusieurs d'entre nous ont participé à des pirogues du droit sur le Maroni, soyez en remerciés Sylvain et Clémence...

Nous avons connu des moments forts ensemble : la crise sanitaire solidairement affrontée ; la visite du VP et de sa délégation juste avant le Covid, qui a été un succès salué par le VP grâce à votre engagement ; et des moments de belle fraternité à chaque départ d'une ou d'un collègue : Charlise, Magalie, Micheline, Zelda, Amanda, Audrey, Xavier, Thomas, Gilles, Anna, Jean-Francis, Simonia, Christine, Armel...

De tout cela, ce travail réalisé en commun et cette fraternité, nous pouvons, nous devons en être fiers...

Mes remerciements iront aussi à la justice judiciaire : chefs de cour, chefs de juridiction... Nous avons eu des réflexions communes, je pense notamment à l'aide juridictionnelle et à la médiation ; nous avons des projets en commun, en particulier ce projet de cité de justice qui nous réunira fin 2027...

Avocats et en particulier les bâtonniers Bouchet, Lingibé et Landry... Et la dauphine, Me Charlot. Nous savons bien ce qui nous rassemble, le besoin de justice, et je crois que nous y avons œuvré toujours avec un esprit de respect et d'estime...

Commissaires enquêteurs : votre rôle est indispensable dans l'expression du public. Et j'exprime des regrets sur la restriction du champ des enquêtes publiques.

Conseil départemental d'accès au droit : j'évoquerai entre autres les pirogues du droit et la convention tout juste signée créant un Point justice étrangers au sein du tribunal

Médiateurs : des progrès sont à faire par l'ensemble des parties au processus de médiation (administrations, centre de gestion de la fonction publique territoriale, justiciables, avocats, tribunal...) pour le

renforcer ; le besoin de créer une association des médiateurs de Guyane...

Experts, interprètes...

Partenaires du tribunal :

L'université de Guyane, partenaire ouvert, disponible, précieux et des projets menés dans une atmosphère constructive et joyeuse

Associations...

Le grand conseil coutumier, un partenaire que j'ai particulièrement à coeur, et je tiens à saluer les deux présidents successifs du GCC, Sylvio Van der Pijl et Bruno Apouyou.

Enfin les médias qui ont joué le jeu et relayé la parole du tribunal et sa volonté d'être plus présent dans la cité...

Vous connaissez peut-être le monologue de Jacques dans la pièce de William Shakespeare « Comme il vous plaira » :

« *All the world's a stage, and all the men and women merely players ; (...)* »

Le monde entier est un théâtre,

Et les hommes et les femmes simplement des acteurs ;

Ils ont leurs entrées et leurs sorties.

Un homme, dans le cours de sa vie, joue différents rôles ;

Et les actes de la pièce sont les sept âges...

Et Jacques de décrire les différents âges : l'enfant, l'écolier, l'amoureux, le soldat... et vient selon Shakespeare le cinquième âge de la vie, celui de... juge : « *...au ventre arrondi, garni d'un bon chapon, l'œil sévère, la barbe taillée d'une forme grave ; il abonde en vieilles sentences, en maximes vulgaires ; Et c'est ainsi qu'il joue son rôle.* ».

Cet âge de juge rassis et conformiste va donc passer pour ce qui me concerne. Je resterai discret sur la suite, les sixième et septième âges dont vous imaginez aisément ce qu'ils sont.

C'est pourquoi, au seuil de ce sixième âge, je ne vous parlerai pas de mes dadas et de mes idées fixes, pour ne pas passer pour un vieux radoteur, ce qui est le propre du sixième âge selon Shakespeare :

Je ne vous parlerai donc pas de la sous-administration du territoire guyanais, il y a ici des serviteurs de l'Etat qui font au mieux avec les moyens que Paris leur accorde, il y a ici des représentants de collectivités et d'établissements publics qui font avec une ressource trop souvent insuffisamment formée ; (faire référence à la création d'un Institut de Préparation à l'Administration Générale IPAG, d'un institut d'études judiciaires, d'un master de droit public...)

Je ne vous parlerai pas plus de l'accès au droit, certes terriblement entravé en Guyane, mais il y a ici des serviteurs du droit et de la justice qui sauront œuvrer avec volonté et entrain pour relever ce lourd défi et améliorer les choses ;

Je ne dirai rien du jacobinisme et de la verticalité du pouvoir d'Etat qui ne peuvent plus faire République, au sens où la République serait une plus grande France, non, ça ne marche plus, si cela a jamais marché ;

Je n'exposerai pas la critique d'une Constitution dont la lecture dominante heurte ma conviction profonde que c'est la démocratie parlementaire qui est le moins mauvais des systèmes et que c'est le chef /la cheffe du gouvernement, responsable seulement devant la représentation nationale, qui doit mener la politique du pays. Et en ça j'aurais invoquer les mânes de ces hautes figures républicaines que furent Monnerville, Blum, Mendès-France...

Je vous épargnerai mon point de vue assez radical sur l'unification des ordres de juridiction, qui relève de l'improbable mais mérite réflexion ;

Je ne citerai pas le discours sur le courage de Jaurès auquel j'ai si souvent fait référence, et pourtant qu'y a-t-il de plus fort que ces mots qu'il disait à propos de l'idéal vers lequel on doit aller et du réel qu'il faut comprendre ;

Je n'évoquerai pas plus « *L'heure de nous-mêmes a sonné* » de Césaire, alors que pourtant, ici et maintenant, est à l'œuvre l'enfantement d'une Guyane nouvelle ;

Je ne dirai rien de l'Ukraine, notre rose de raison...

Mais je citerai ce poème d'Aragon, né comme moi un 3 octobre, ce poème intitulé « je chante pour passer le temps... »

*Et j'en dirais et j'en dirais
Tant fut cette vie aventure
Où l'homme a pris grandeur nature
Sa voix par-dessus les forêts
Les monts les mers et les secrets
Et j'en dirais et j'en dirais ...*

Pour dire deux choses qui me concernent et dévoilent les contradictions du jeune homme assez révolté que j'étais et du magistrat sur le départ que je suis, au ventre un peu arrondi, garni d'un bon chapon, l'œil sévère, la barbe taillée d'une forme grave... mais je l'espère pas aussi rassis et conformiste que le décrit WS...

La première, c'est que je suis tombé peu à peu, aux alentours de la quarantaine, en addiction au travail, alors qu'enfant je chantais avec entrain « le travail c'est la santé, ne rien faire c'est la conserver... » de ce merveilleux crooner jazzy, fils de Cayenne, Henri Salvador, et que jeune homme je professais le droit à la paresse, pour avoir lu l'ouvrage éponyme de Paul Lafargue. Ce qui me conduira, cet état d'addiction assumé et rétif à tout sevrage, à ne pas imaginer cette retraite autrement que laborieuse, pour devenir apiculteur dans le Lot, ou tenancier d'un bar louche à Montevideo, ou avocat à SLM ou mieux encore (pour votre bonheur Mme la directrice Abomo et Mme le bâtonnier Landry) à tenir boutique d'écrivain public à Cayenne,

rédigeant à la chaîne des référés mesures utiles pour les ressortissants étrangers en quête de régularisation et ainsi contraindre le préfet à leur fixer rendez-vous...

Et l'autre chose, c'est que jeune homme toujours, j'étais comment dire... très proche d'une organisation libertaire qui tenait la Justice comme étant au service de la bourgeoisie. Et il se trouve, que la sagesse des 40 ans venue et le classement de sortie d'ENA en ayant décidé ainsi, je suis devenu juge administratif... et même président d'un tribunal.

Aragon nous dit aussi ceci :

*(...) Nous avons fait des clairs de lune
Pour nos palais et nos statues
Qu'importe à présent qu'on nous tue
Les nuits tomberont une à une
La Chine s'est mise en Commune
Nous avons fait des clairs de lune (...)*

Comme quoi le poète peut se tromper puisque si elle l'a jamais été, la Chine du président Xi, c'est certain, n'est plus en Commune.

Le poète peut ainsi se tromper, comme le juge se trompe parfois. Mais autant le dire, mieux vaut une justice humaine et donc faillible qu'une justice rendue par intelligence artificielle dont certains rêvent en douce.

Le juge peut parfois se tromper et c'est pourquoi dans un Etat de droit existent un juge d'appel et un juge de cassation. Ça n'empêche bien sûr pas les critiques des décisions de justice de s'exprimer par d'autres moyens et ce tribunal a connu son lot de mises en cause et de véhémences à l'occasion de ses décisions les plus chargées d'effets.

Même en faisant la part des choses, de quoi ces critiques sont-elles trop souvent le nom ? A mon sens, et ce n'est pas nouveau mais avec plus d'acuité en ces temps de populisme et de tentations illibérales, elles sont le nom d'une critique sourde de l'Etat de droit et d'une remise en cause de l'indépendance de la justice sous prétexte d'un

prétendu gouvernement des juges et de la recherche d'une plus grande efficacité dans l'exercice du pouvoir.

Il est bon de rappeler que l'indépendance de la justice administrative ne s'est pas faite en un jour, qu'elle a été le fruit d'un long processus, qu'elle est en fait récente – 40 ans- et que cette indépendance ne saurait être remise en cause sauf à mettre en péril l'Etat de droit.

Nous fêtons cette année les 70 ans de la création des tribunaux administratifs, prenant la place des conseils de préfecture... Mais ce n'est qu'en 1980 puis 1987 que le CC a affirmé que l'indépendance de la justice administrative était un principe à valeur constitutionnelle. Et pour ce qui est des apparences, et en particulier des lieux occupés par les TA, je citerai volontiers l'ancien président de la section du contentieux Bernard Stirn qui lors d'une visite à Rennes où j'étais alors président de chambre racontait que fils de préfet, au début des années 60, précisément à Rennes, il jouait souvent au ballon dans les jardins de la préfecture et que son ballon se perdait parfois dans le bureau d'un jeune magistrat du TA, tribunal alors situé dans une aile du bâtiment préfectoral.

Et nous savons tous que c'est seulement en 2002 que le TA de Cayenne a quitté l'enceinte de la préfecture de la Guyane pour s'installer dans les murs du 7 rue Schoelcher.

Et pour ce qui est de l'indépendance intellectuelle des magistrats, j'évoquerai le souvenir de ma première affectation en 1998 : de vieux collègues ne cachaient guère que certes toutes les parties étaient égales mais que certaines l'étaient plus que d'autres, sous-entendu les administrations et en particulier les administrations d'Etat où eux-mêmes avaient servi...

Ce temps est heureusement révolu, et à part quelques mauvais esprits, personne ne soutiendra que le tribunal administratif de la Guyane ne serait pas indépendant... Mais il n'empêche, l'indépendance de la justice est une chose fragile et il faudra peut-être un jour la défendre...

J'ai évoqué la fragilisation de l'Etat de droit soumis aux assauts des populismes désormais rejoints même par des partis de gouvernement.

Ce contexte inquiétant sera celui dans lequel il est à craindre que les juges de demain devront oeuvrer.

Écoutons François Molins, procureur général près la Cour de cassation :
« Les juges et la justice n'ont jamais été attaqués à ce point. C'est très inquiétant, surtout à un moment où l'on constate dans de nombreux pays une fragilisation de l'Etat de droit et de la démocratie. Ne voit-on pas le danger à adopter ce même discours ? ».

On sait que pour les tenants d'un prétendu gouvernement des juges, s'opposeraient deux légitimités. D'un côté, la légitimité du peuple portée par le suffrage universel et incarnée par le Parlement ou par le référendum. De l'autre, celle portée par des juges non élus. Et en particulier les juges supra-nationaux que sont la cour européenne des droits de l'homme et la cour de justice. Et s'agissant des juges nationaux, est dans le viseur leur soumission à la primauté du droit européen sur le droit national, un principe pourtant établi depuis bientôt cinquante ans dans les jurisprudences de la cour de cassation et du CE et inscrit à l'article 55 de la Constitution. A cet égard, il est assez choquant mais révélateur d'une dérive illibérale de certaines élites qu'un ancien membre du CE, devenu président de région, prône de passer outre à la primauté du droit européen.

A cet égard également, on sait qu'au moins deux membres de l'UE, la Hongrie et la Pologne ont au nom de la supériorité de la légitimité populaire réduit le contre-pouvoir de la justice en s'attaquant à son indépendance. Et que le Brexit a en partie été mené sur l'idée que Londres devait récupérer les droits supposément confisqués par les juridictions supranationales.

Il faut donc réaffirmer que l'idée d'une opposition qu'il faudrait trancher entre deux légitimités, celle du peuple et celle du juge est particulièrement dangereuse et au fond vaine et de pur opportunisme. Certes l'Etat de droit borne la démocratie mais il ne peut y avoir de démocratie réelle sans Etat de droit, la majorité gouvernant mais toujours dans un cadre, celui des droits fondamentaux et du respect des minorités et en particulier des étrangers, mais aussi de toutes les autres minorités, qu'elles soient de genre, d'orientation sexuelle, de handicaps. Le juge étant le gardien de ces droits fondamentaux et du respect des droits des minorités.

J'ai évoqué le contexte de tension à venir sur la question des légitimités du suffrage et du juge. Il est une autre tension qui s'imposera au juge de demain, tension d'ailleurs déjà l'œuvre. Celle du sens à donner à l'intérêt général dans le contexte du dérèglement climatique.

La puissance publique est dépositaire de l'intérêt général et c'est elle qui dispose de la légitimité à définir, conduire et mener à bien des projets répondant aux besoins du plus grand nombre et au bien commun. Tout cela allait de soi dans un état des choses linéaire, permanent, la théorie du bilan coûts/avantages permettant au juge de réguler les choix publics. Mais dans un monde en changement climatique ultra-rapide, confronté à une évolution anthropique incontrôlée, avec des objectifs de réduction des gaz à effets de serre non tenus et des conflits de partage de la ressource, les solutions d'hier où l'administrateur bras de l'Etat stratège et l'ingénieur, porté par la foi du mieux par la technique, désignaient le bon horizon, ne peuvent plus être acceptées telles quelles. Et il me semble évident que dans le contexte du réchauffement climatique, les juges devront apprécier différemment l'intérêt général, celui-ci devant être appréhendé dans un monde plus incertain et au prisme des générations futures.

J'en donnerai un exemple, un exemple non-guyanais mais qui sera décliné ici d'une façon ou d'une autre à horizon proche. L'affaire des méga-bassines met en conflit l'intérêt général porté par l'Etat d'une agriculture productiviste devant continuer à produire avec les outils à l'œuvre depuis les années 60 et l'intérêt général de l'utilisation d'une ressource en eau qui s'amenuise. Dans un tel contexte le juge administratif devra s'adapter, évoluer, tenir un cap où le bilan coûts/avantages sera nécessairement marqué par l'impératif de continuer à vivre dans un monde durable à long terme.

Je n'ai aucun doute que les jeunes juges sauront relever ces défis, continuer à juger et à dire le droit dans le contexte de tensions que je viens d'évoquer. Parce que notamment c'est dans un tel contexte qu'une justice indépendante, ouverte au monde, défenseuse des droits, soucieuse de l'intérêt général bien compris sera indispensable pour servir de boussole pour le bien commun et le maintien d'une société démocratique. Et comme le dit Lao Tseu, « *Le fou construit des murs,*

et le sage, des ponts. ». Vous serez ces juges sages, Elise, Dayann, Sylvain, Clémence...

Olivier Guiserix sera président de ce tribunal à compter de septembre : je le connais depuis plus de 20 ans, c'est un garçon sérieux, pondéré, doué d'humour, aimant son métier, ayant à cœur le travail de justice...

Un poème pour la route :

Rue Lalouette la nuit du destin,
John Coltrane joue dans la cabine
Du camion d'ébouage, *he plays a tune,*
A very beautiful tune intitled Mr PC,
Les lumières du tableau de bord éclairent
En rouge le visage du chauffeur,
Par la vitre ouverte il me regarde
Et me fait le signe de tête
Qu'on accorde aux bienheureux,
Les anges s'activent à l'arrière
Dansant avec les poubelles le ballet
De l'espérance et de la beauté de fortune,
Maurice, roi d'Argos, nocher de la rue Catayée,
A laissé passer l'équipage et s'éloigne maintenant
Moulinant l'air de ses bras terribles,
Hochant le crâne, maugréant,
« ami » je lui crie,
Il ne m'entend pas, la tête à la quête du crack,
Dans l'angle obscur du tombeau

John Coltrane joue toujours,
La nuit américaine est chaude et tendre,
La musique emplit le monde
Et touche même l'avion
Qui au large du Cap Vert
Glissera bientôt vers le matin...